



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Signature de la convention intercommunale d'attribution établie avec l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris**

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 17 décembre 2020**

**OBJET : Signature de la convention intercommunale d'attribution établie avec l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017 complétée par la loi pour l'évolution du logement du 23 novembre 2018,

Vu la délibération du 24 février 2020 de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris approuvant la convention intercommunale d'attribution,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance prenant acte du rapport relatif à la politique de l'habitat de la Ville,

Considérant qu'il résulte de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 qu'une convention intercommunale d'attribution doit intervenir pour décliner les orientations nationales en matière d'attribution de logements sociaux à l'échelle intercommunale,

Considérant les partenariats mis en place à l'échelle communale avec différents bailleurs pour une mise en œuvre territorialisée des objectifs de mixité sociale,

Considérant que la mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution devra prendre en compte ces partenariats locaux en lien avec la politique de l'habitat définie par la Ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la convention intercommunale d'attribution avec l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

PRECISE que la mise en œuvre de cette convention devra prendre en compte les partenariats mis en place à l'échelle du territoire communal en matière d'attribution de logements sociaux.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

